

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DÉFINITIONS

Bourses d'appui
à la relève agricole
et bioalimentaire

Édition 2026



CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ

- ✓ L'entreprise est détenue à au moins 20% par les candidats (à l'exception des coopératives ou OBNL);
- ✓ Catégorie d'entreprises : L'entreprise est considérée au stade de démarrage si elle a moins de 5 ans et fait partie de la catégorie Enracinement si elle est en activité depuis plus de 5 ans et moins de 10 ans *Année d'inscription au registre des entreprises en référence;
- ✓ Le projet entrepreneurial est l'activité principale du ou des candidats dans les deux prochaines années;
- ✓ Les activités de l'entreprise se situent principalement sur le territoire de Brome-Missisquoi;
- ✓ L'activité principale de l'entreprise est la production agricole (grandes cultures, élevage, laitier, œufs, fruits, maraîcher, etc.), la restauration, la transformation ou la distribution alimentaire;
- ✓ Le ou les gagnants s'engagent à utiliser les prix dans le cadre des activités de l'entreprise;
- ✓ L'entreprise et/ou le candidat n'ont pas gagné de bourses BARAB au cours des 3 dernières années
- ✓ Pour les entreprises de production agricole seulement : respect des normes environnementales établies en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et le Règlement sur les exploitations agricoles, particulièrement les exigences touchant le bilan de phosphore et les droits d'exploitations.

DÉFINITIONS – CATÉGORIES D'ENTREPRISE

DÉMARRAGE D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE OU BIOALIMENTAIRE

La nouvelle entreprise de production agricole ou bioalimentaire se démarque par sa pertinence dans l'écosystème régional, l'expérience et les motivations de ses entrepreneurs, son plan organisationnel (RH, opérations, politiques internes, etc.), la qualité de son plan d'affaires ainsi que sa viabilité économique, sociale et environnementale.

REPRISE D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE OU BIOALIMENTAIRE

L'entreprise de production agricole ou bioalimentaire issue d'un reprenariat se démarque par sa pertinence, l'expérience et la motivation de ses entrepreneurs, la qualité de son plan de relève, sa santé et/ou son plan organisationnel (RH, opérations, politiques internes) ainsi que sa viabilité économique, sociale et environnementale.

ENRACINEMENT (ENTRE 5 & 10 ANS) D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE OU BIOALIMENTAIRE

L'entreprise agricole ou bioalimentaire cumule entre 5 et 10 années d'activité et se distingue par son intégration pérenne dans l'écosystème régional. La détermination, la résilience et l'évolution de ses entrepreneurs, la solidité de sa structure organisationnelle (RH, opérations, etc.), la qualité de sa gestion, ainsi que sa viabilité économique, sociale et environnementale est démontrée dans le temps.

DÉFINITIONS – VALEURS TERRITORIALES

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entreprise se démarque par ses efforts dans un ou plusieurs des éléments suivants :

- adaptation aux changements climatiques (innovation);
- adoption des pratiques responsables ou agroécologiques;
- saine gestion de l'eau;
- mutualisation des ressources et infrastructure d'entreposage, de transport et de transformation;
- gestion des matières résiduelles;
- réduction du gaspillage alimentaire;
- impact positif sur la gestion des « ressources » naturelles (forêt, eau, sols).

INNOVATION

L'entreprise de production agricole ou bioalimentaire se démarque par le caractère innovant d'une initiative ainsi qu'à ses impacts au niveau économique, énergétique, social ou environnemental.

Exemples:

- Méthodes de production, de transformation, d'emballage ou de conservation;
- Modèle d'affaires;
- Sécurité alimentaire et accessibilité;
- Agriculture innovante.

DÉFINITIONS - VALEURS TERRITORIALES

SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL

L'entreprise bioalimentaire se démarque par ses efforts dans un ou plusieurs des éléments suivants :

- Commercialisation de proximité (territoire de Brome-Missisquoi);
- Approvisionnement et offre locale;
- Donner de la valeur ajoutée en transformant localement les aliments de Brome-Missisquoi;
- Autocueillette;
- Participation aux marchés publics;
- Participation à la réalisation des plans de communautés nourricières;
- Désaisonnalisation de l'offre alimentaire;
- Connectivité et collaboration avec d'autres acteurs et entreprises locales;
- Innovation dans l'accès aux terres agricoles.



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION